

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3872

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3872**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) est une association qui propose un financement et un accompagnement des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 000 €. Son action s'adresse de manière prioritaire à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique, et qui souhaitent créer leur propre activité et leur emploi. Sur l'agglomération, elle agit complémentirement aux associations :

- Rhône développement initiative (RDI) qui délivre un service similaire pour des porteurs de projets de l'agglomération dont le besoin de capitalisation est compris entre 15 000 € et 200 000 €,
- Réseau entreprendre rhône (RER), qui s'adresse à des projets présentant une innovation ou un fort potentiel, aux besoins de capitalisation spécifiques.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès au financement reste pour les porteurs de projets un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. En effet, on constate que seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les structures de financement, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et caution) jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est dans ce contexte, que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'ADIE, membre de L_VE et représentant du micro-crédit en France.

Les missions de l'ADIE permettent de financer et d'accompagner les entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2911 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement, d'un montant de 75 000 €, au profit de l'ADIE.

Le bilan de l'activité de l'ADIE dans le cadre de ce financement est le suivant :

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises

L'ADIE a accueilli 1 837 personnes en 2012 et octroyé 360 micro-crédits sur 580 dossiers instruits. Les entrepreneurs soutenus par l'ADIE en 2012 étaient pour 39 % allocataires des minima sociaux.

En moyenne, les entreprises soutenues par l'ADIE créent 1,38 emploi contre 1,20 en moyenne en 2007.

Par ailleurs, 346 personnes ont participé à des ateliers collectifs et 114 rendez-vous d'experts ont été organisés.

242 "clients" ont été suivis dans le cadre de l'ADIE contact (suivi téléphonique qui permet de contacter le créateur pour un point avec lui sur ses besoins), soit une activité annuelle de 687 rendez-vous téléphoniques.

En termes de typologie, les micro-entrepreneurs soutenus sont pour 43 % dans le commerce (ambulante ou sédentaire), 32 % dans les services et 11 % dans le bâtiment. Le taux de survie à 2 ans des entreprises soutenues est de 68 % (59 % à 3 ans), et le taux d'insertion (sorties des dispositifs d'aide sociale) est de 79 %.

L'action à destination des territoires sensibles

Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et une permanence à Rillieux la Pape et à Givors (quartier des Vernes), l'ADIE est présente sur les 4 zones franches urbaines de l'agglomération. Les créateurs issus des quartiers sensibles représentent 20 % des personnes financées par cette structure.

La communication

Plusieurs campagnes de communication d'informations ont été menées encore cette année : campagnes d'information en partenariat avec les pôles emploi pour informer les personnes ayant un projet de création d'entreprises sur les aides existantes ou en partenariat avec les missions locales la "campagne jeunes" et la Semaine du micro-crédit.

Les actions poursuivies par l'ADIE présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par l'ADIE en 2012 sont reproduits sur l'année 2013. Il s'agit de :

- développer encore le nombre de microcrédits accordés à des créateurs d'entreprise en situation précaire sur le territoire : le public issu des quartiers en difficulté reste une priorité, notamment les habitants des quartiers de la zone "politique de la ville" et notamment des jeunes,
- développer des méthodologies innovantes afin d'aller au devant d'une demande potentielle : développer la prospection, toucher de nouveaux publics et améliorer la visibilité et la lisibilité de l'organisation,
- développer l'accompagnement post-crédation de l'ensemble des créateurs financés.

L'offre d'accompagnement de l'ADIE sera structurée à partir de :

- une présentation collective de l'offre intitulée "Bien démarrer" organisée tous les mercredis matin, présentant aux créateurs l'offre d'accompagnement proposée par l'ADIE et les invitant à s'inscrire aux modules qu'ils souhaitent,
- des permanences spécialisées (permanences administratives hebdomadaires, juristes, experts commerciaux, etc.),

- des rendez-vous d'accompagnement individuel,
- la veille téléphonique (ADIE contact),
- une plateforme d'accueil nationale (ADIE Conseil Info) afin de répondre aux créateurs ayant une question précise sans nécessiter un rendez-vous en antenne.

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises auront pour objectifs quantitatifs :

- 1 900 personnes accueillies, 370 entreprises financées,
- maintenir un taux de transformation à 60 %,
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 3 semaines,
- maintenir le taux actuel de pérennité des créateurs "accompagnés" à 2 ans : 68 % et à 3 ans : 59 %,
- 1,3 emploi créé par entreprise financée,
- 20 % des personnes issues des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Dans le cadre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, l'ADIE :

- participera aux réunions territoriales,
- participera aux groupes de réflexion sur des thématiques diverses touchant à la création d'entreprise (améliorer les services des entrepreneurs, démarches métiers, entrepreneuriat féminin, concours L_VE, etc.),
- participera et représentera L_VE lors de forums spécifiques (semaine du micro-crédit, salon des entrepreneurs),
- participera à la communication L_VE par différents canaux : articles sur le site L_VE, distributions de flyers L_VE, disposition d'affiche dans les locaux, utilisation des outils de communication L_VE au sein de la structure,
- mettra à jour les informations et alimentera la base de données commune L_VEpro,
- travaillera sur la labellisation de la structure.

d) - Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	16 908	Europe	56 795
services extérieurs	81 036	Département	60 000
autres services extérieurs	43 374	Région Rhône-Alpes	165 431
impôts et taxes	696	Communauté urbaine de Lyon	75 000
charges de personnel	415 882	Ville de Lyon	5 000
autres charges de gestion courante	131 685	Ville de Vaulx en Velin	10 000

charges financières	25 900	Ville de Vénissieux	4 000
		Etat - Préfecture du Rhône	65 000
		autres produits	69 990
		produits financiers	174 098
		en cours de recherche	9 789
		prestations de service - Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)	20 378
Total	715 481	Total	715 481

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 75 000 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2013. La Communauté urbaine a versé 75 000 € en 2012 au profit de l'ADIE ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.